Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260119-DEC202603-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 19 JAN. 2026

DECISION n° 2026-03
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention DETR pour le Centre d'Art et d'Interprétation « *Gauguin, l'atelier du Pouldu* » - Tranche 2 - phase 1

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,
Considérant le projet de tranche 2 du Centre d'Art et d'Interprétation « *Gauguin, l'atelier du Pouldu,* »

DECIDE

Article 1 : De rapporter la décision 2026-02 en date du 16 janvier 2026.

Article 2 : De déposer un dossier de demande d'aide au titre de la DETR 2026 pour le Centre d'Art et d'Interprétation « *Gauguin, l'atelier du Pouldu* », tranche 2 - phase 1, à hauteur de 130 000 €, pour une dépense subventionnable de 674 427 € HT.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Article 4 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 19 janvier 2026,
Le Maire,
Jacques JULOUX

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTÈRE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.